



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 29 Avril 2009

Date de la convocation 16 Avril 2009	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Village des Arts OCTON
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.GARCIA Alain, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, Mme BENEZETH Ingrid, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, M.GABORIT Jean-Luc, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie-Hélène, Mme THIERS Odile, M.GALTIER René, M.MARTINEZ Antoine, M.BARON Bernard, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LIAUSSON : M.SOULAYROL Alain, M.LANDRY Gérard, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL-MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.GIL Claude, M.LOPEZ Daniel, M.QUEROL Jean-François, LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, M.BAUDOT Bernard, PERET : M. MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric, M.ORMIERES Jean-Louis,</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. MONTAGNE Thierry à Mme CAER Michèle M. JURQUET Henri à M. VEDEL Jean-Louis Mme HUBERT Myriam à Mme GOMIS Sylvie M. BARDEAU Francis à M. LIEB François M. DRUART Davis à M. ESTEVE Bernard M.BILHAC Christian à M. MONTAGNE Jacques</p>		

Objet : Travaux d'extension de la crèche de Clermont l'Hérault – Marché a procédure adaptée - Autorisation de signature du Conseil communautaire au Président.

Monsieur GAIRAUD informe les membres du conseil communautaire que suite à la consultation concernant les travaux d'extension de la crèche de Clermont l'Hérault, lancée selon la procédure adaptée, il convient d'autoriser le Président à signer le marché de travaux

Il rappelle que la Maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée au cabinet AAR CONCEPT dont le siège social est situé à Montpellier.

Monsieur GAIRAUD ajoute qu'au terme de la procédure, la commission d'appel d'offres réunie le 29 avril 2009 a examiné les offres des entreprises qui ont répondues à cette consultation.

Il propose au conseil communautaire d'attribuer ce marché aux entreprises suivantes :

Lot	Désignation	Entreprise retenue	Montant offre retenue H.T
1	Démolition, Gros œuvre, Enduits, VRD	JMS Construction	262 303.29
2	Etanchéité	AECT	101 022.52
3	Menuiserie aluminium	GELY Vincent	30 897.41
5	menuiserie bois	JPB	32 500.00
6	cloisons, Isolation, Faux plafonds	CRM	34 480.46
7	Carrelage, faïence	SUP CARO	18 500.00
8	Sols souples	SLPR	32 026.16
9	Peinture	SLPR	12 987.19
10	Bardage extérieur bois	CELESTIN CHARPENTES	12 973.00
11	Plomberie, Sanitaire	MORA	88 278.76
12	Electricité, Courants faibles	BARON	41 322.24
13	Espaces verts	U.P.E.E. 7	5 965.00

Monsieur GAIRAUD ajoute qu'aucune offre n'ayant été remise pour le lot n°4 (serrurerie / clôture), une nouvelle consultation est relancée pour son attribution

Monsieur le Président soumet le rapport aux membres du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur GAIRAUD, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la passation du marché de travaux relatif à l'extension de la crèche de Clermont l'Hérault avec les entreprises et selon les montants suivants :

Lot	Désignation	Entreprise retenue	Montant offre retenue H.T
1	Démolition, Gros oeuvre, Enduits, VRD	JMS Construction	262 303.29
2	Étanchéité	AECT	101 022.52
3	Menuiserie aluminium	GELY Vincent	30 897.41
5	menuiserie bois	JPB	32 500.00
6	cloisons, Isolation, Faux plafonds	CRM	34 480.46
7	Carrelage, faïence	SUP CARO	18 500.00
8	Sols souples	SLPR	32 026.16
9	Peinture	SLPR	12 987.19
10	Bardage extérieur bois	CELESTIN CHARPENTES	12 973.00
11	Plomberie, Sanitaire	MORA	88 278.76
12	Electricité, Courants faibles	BARON	41 322.24
13	Espaces verts	U.P.E.E. 7	5 965.00

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA